



**ARRETE DU MAIRE
N°1/2026 du 11/02/2026**

**PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE de l'ANNEE 2026**

Le Maire de la commune de GUMERY, Monsieur Philippe BERGNER,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu les Lignes Directrices de Gestion arrêtées par l'Autorité Territoriale le 26 avril 2021 après avis du Comité Technique du 28 janvier 2021, fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions,

ARRETE

Article 1:

Est inscrit au tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe, l'agent dont le nom suit:

Mme BRAULT Delphine,

Article 2:

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Aube qui en assurera la publicité.

Fait à GUMERY, le 11 février 2026
L'autorité Territoriale,
Le Maire,
Philippe BERGNER



L'autorité Territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Chalons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification :

Ce recours peut être déposé: directement à l'accueil de la juridiction, par voie postale (de préférence par lettre recommandée avec Accusé de réception) ou par l'application Telerecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.